



Compte rendu CAPN n°5 du 22 juillet 2020 Titularisations

Avec les règles sanitaires, la CAPN s'est tenue toujours avec une partie en présentiel et une partie en audio. Le système n'est toujours pas au point, il a fallu attendre près d'une heure pour que nos collègues représentants du personnel, puissent se connecter, et ensuite la liaison téléphonique était de très, très mauvaise qualité.

Le président a précisé que les cas de non titularisation seront toujours examinés en CAP centrale, y compris lorsque il y aura eu prolongation de stage et une proposition de non titularisation.

Au niveau de l'école, et du suivi des stagiaires beaucoup de choses restent à faire, notamment vers les directions d'accueil et les difficultés avec le tutorat. Il faut absolument que les problèmes soient identifiés le plus tôt possible par l'école.

Le SNAD-CGT a demandé que du temps soit dégagé pour le tuteur afin de pouvoir assurer sereinement et pleinement sa fonction.

Le président a tenu à souligner que les tuteurs doivent être identifiés, et il faut absolument que collectivement tout le monde soit conscient qu'un stagiaire ne peut pas être opérationnel immédiatement. Le stagiaire ne peut pas être géré comme un titulaire.

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES PV

DE LA CAPC du 23 octobre 2019 (Mutations) : Pour à l'unanimité

DE LA CAPC DU 12 juillet 2019 (LA) : Pour à l'unanimité

II- TITULARISATION TARDIVE suite à congés de maternité

Un dossier a été examiné : **SNAD-CGT vote POUR**

III – TITULARISATION de C2 DE LA 4EME SESSION

Titularisation de 21 C2 (nomination au 01 octobre 2019 sauf pour 2 d'entre eux ayant eu des CMO : nominations décalées en fonction de la durée du CMO)

SNAD-CGT vote POUR

Proposition de prolongation de stage pour une durée de 10 mois, pour un collègue n'ayant pu terminer sa formation. La période se termine le en août 2020.

SNAD-CGT vote POUR